

L'INTERET GENERAL :
LE MODELE FRANCAIS EN QUESTION

INTERVENTION DE NOËLLE LENOIR
PRESIDENTE DE L'INSTITUT DE L'EUROPE

DROIT

L'intérêt général : le modèle français en question

Le hasard fait parfois bien les choses. Au cœur du débat sur la privatisation de GDF qu'il pourrait avoir à trancher prochainement, le Conseil constitutionnel accueillait vendredi dernier un colloque organisé par l'université de Paris-I. Le sujet, « L'intérêt général, norme constitutionnelle », apparemment technique, cache en réalité un formidable enjeu politique.

L'intérêt général est la notion clef pour justifier les interventions de la puissance publique dans le marché et dans la vie des citoyens. Etc'est au Conseil in fine d'apprécier si le motif est valable, par exemple, pour interdire la consommation du tabac dans les lieux publics ou pour justifier le maintien – ou l'abandon – des grands monopoles d'Etat. Bien qu'elle n'ait pas été le centre des discussions juridiques de la journée, la question de la libéralisation des services publics et de la fin du modèle étatiste français était dans tous les esprits. La France, poussée par l'Europe, doit se résoudre à ouvrir au marché ses grands services économiques – hier les télécoms, aujourd'hui le gaz et l'électricité, demain, la Poste et les transports ferroviaires.

Une évolution incontournable

L'intérêt général, porté aussi bien « par les pouvoirs locaux que par l'Etat », selon Michel Charasse (sénateur PS), est surtout, pour Bertrand Mathieu (professeur à Paris-I), « une notion aux contours flous », voire « très fluctuante », pour Valérie Pécresse (députée UMP). Rien de très facile, donc, pour le Conseil consti-

tutionnel qui, de recours en recours, doit accompagner l'adaptation de la gestion d'activités jusque-là considérées comme d'intérêt général. La plupart des juridictions, nationales ou européennes, ont eu leur mot à dire sur cette évolution incontournable.

Un débat loin d'être clos

A telle enseigne que le très gaulliste Pierre Mazeaud, président du Conseil constitutionnel, avait déclaré lors de ses vœux au président de la République en janvier : « L'intérêt général, en matière économique, c'est de ne pas retarder l'adaptation des comportements par des artifices temporaires consistant à repousser la prise en compte de l'inéluctable. » Le marché ne serait ainsi pas forcément l'ennemi de l'intérêt général. C'est ce que soutient le gouvernement en promouvant la fusion Suez-GDF, seule façon selon lui de préserver l'avenir du gazier français.

Le débat est loin d'être clos. D'un côté, il y a ceux qui s'insurgent, après la demande faite par la Commission européenne de voir supprimer la garantie de l'Etat à La Poste, contre la mise en concurrence des services publics économiques. De l'autre, il y a ceux qui font valoir qu'il faut admettre les nouveaux entrants et permettre aux entreprises concernées de partir elles-mêmes à la conquête de marchés dans l'espace européen. Comment concilier intérêt général de l'accès de tous à des services essentiels et impératifs de la compétitivité ? Le sujet ne manquera pas de s'inviter dans la campagne présidentielle.

NOËLLE LENOIR